

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/2019

PRESENTS : MM. BOULANGER, POUQUET, CUBERTAFON, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, Mmes POLTORAK, PERETTI, PEYRAMAURE, GAY, ISASCA, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Mme MAILLER, M REYNAUD

Y. PEYRAMAURE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2018

Mise aux voix : le procès-verbal du 7 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Création de poste suite à avancement de grade

Un adjoint technique titulaire remplit les conditions d'ancienneté pour accéder au grade supérieur.

Considérant que cet agent occupe effectivement des fonctions correspondantes au grade prétendu et peut donc valablement être promu.

Il est donc proposé de créer l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01/04/2019 pour y nommer l'agent promouvable après avis favorable de la commission administrative du Centre de gestion.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du contrat de projets communaux 2016-2020

a) Pour l'aménagement de la Plaine des sports

Vu le projet d'aménagement d'une plaine des sports près du collège de Lanouaille,

Considérant que ce projet comprend la réalisation d'aires de jeux, d'un terrain multisports, d'un parcours santé, ainsi que des parking et la clôture des installations.

Vu le montant prévisionnel du projet estimé à 386 000 € HT,

Il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 30 % et d'adopter le plan de financement suivant à ce stade de projet :

Enveloppe prévisionnelle travaux et honoraires : 386 000 € HT

- DETR 40 % du montant des travaux (361 000) : 144 400 €
- Conseil départemental 30 % : 115 800 €
- Autofinancement : 126 200 € HT

b) Pour le raccordement de la Maison médicale intercommunale au réseau de chaleur communal

Vu le projet de raccordement de la Maison médicale (bâtiment intercommunal) au réseau de chaleur communal,

Vu le montant prévisionnel des travaux de 30 000 €,

Il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil départemental à hauteur de 30 % et d'adopter le plan de financement suivant à ce stade du projet :

Enveloppe prévisionnelle travaux et honoraires : 30 000 € HT

- Conseil départemental 30 % : 9 000 €
- Autofinancement : 21 000 € HT

c) Pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle

Vu le projet de remplacement des baies vitrées à l'école maternelle,

Vu le montant prévisionnel des travaux de 17 841 €,

Il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 30 % et d'adopter le plan de financement suivant à ce stade de projet :

Enveloppe prévisionnelle travaux et honoraires : 17 841€ HT

- Conseil départemental 30 % : 5 352 €
- Autofinancement : 12 489 € HT

Mise aux voix : demandes approuvées à l'unanimité.

4. Demande de DETR 2019 (2^{ème} phase financière) pour l'aménagement de logements locatifs et salle de réunion

Considérant que l'obtention de la DETR sur ce projet a été prévue en 2 phases financières par l'Etat.

Le montant prévisionnel des travaux est de 276 000 €.

La 1^{ère} phase de programmation concerne la DETR 2018 octroyée pour un montant de 69 171,52 € sur une dépense subventionnable de 182 800 €.

La 2^{ème} phase concernera la DETR 2019 pour le reste de la dépense subventionnable qui s'élève à 93 900 € et sera sollicitée pour un montant de 41 513,19 €.

Au total, la DETR représentera le montant sollicité au départ soit 110 684,71 € représentant 40 % du montant des travaux.

Administrativement, il est nécessaire de solliciter la DETR 2019 pour cette 2^{ème} phase financière.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Demande de fonds de concours de la Communauté de Communes (CCILAP) pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés au village des Landysses

La CCILAP propose de financer 50 % du coût des travaux de terrassement pour un site accueillant 1 à 3 conteneurs semi-enterrés dans la limite de 1500 €,

Cette aide sera versée par le biais d'un fonds de concours.

Vu le projet d'implantation de conteneurs au village des Landysses,

Vu le devis de terrassement reçu pour un montant prévisionnel de 1960 €,

Il est donc proposé de solliciter le fonds de concours de la CCILAP à hauteur de 50 % soit 980 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

6. Renouvellement des lignes de trésorerie

Considérant que les lignes de trésorerie arrivent à terme,

Il est proposé de renouveler les lignes de trésorerie comme suit :

Ligne de trésorerie pour le budget principal

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 100 000 €
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois

Dernier euribor connu -0,308

- Marge 1,20
- Commission d'engagement 300 €

Ligne de trésorerie pour le budget Chaufferie bois

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 20 000€
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois

Dernier euribor connu -0,308

- Marge 1,20
- Commission d'engagement 200 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.